DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 JANVIER 2013

Délibération n° 2013.01. 16.B

Fonds Social
Européen (FSE) 2013 :
Demande de
subvention pour
l'assistance technique
à la gestion dans le
cadre de la
subvention globale
FSE

LE VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE TREIZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 janvier 2013

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s):

Didier LOUIS, Jean-François DAURE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2013

DELIBERATION N° 2013.01. 16.B

POLITIQUES SOLIDAIRES / FSE Rapporteur : Monsieur le Président

FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) 2013 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA GESTION DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE

Le conseil communautaire a décidé de solliciter la gestion d'une subvention globale afin de mettre en oeuvre les opérations entrant dans le cadre du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour la période 2011-2013.

L'assistance technique à la gestion de la subvention globale FSE fait l'objet d'une opération inscrite dans les programmations annuelles.

Cette opération est conduite par le GrandAngoulême.

Les dépenses sont constituées du salaire de l'assistante financière en charge du contrôle et des mises en paiement des subventions ainsi que des coûts de la prestation externalisée du contrôle qualité gestion que le GrandAngoulême s'est engagé à réaliser dans la convention de subvention globale.

Ces dépenses prévisionnelles s'élèvent à 20 614,12 € pour l'année 2013.

La demande de subvention s'établit sur les éléments suivants :

Opération	Dépenses totales	Subvention FSE sollicitée	Taux
Assistance technique	20 614,12 €	14 000 €	32 %

Je vous propose:

D'APPROUVER le dossier d'assistance technique 2013 et son plan de financement

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et avenants à intervenir.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :			
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :		
28 janvier 2013	28 janvier 2013		